

# PURIFYING SPA DUET

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 06/03/2015

Date de révision:

Version: 1.0

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : PURIFYING SPA DUET  
Code du produit : 808071  
Vaporisateur : Aérosol  
SKU # : 1836509

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle  
Utilisation de la substance/mélange : Produits d'assainissement de l'air  
Agents odorants

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Newell Europe sàrl  
10 chemin de Blandonnet  
1214 Vernier - Switzerland  
T +44(0)870 5686824  
[SDS.RCP@newellco.com](mailto:SDS.RCP@newellco.com)

##### Autres

Newell Poland Services Sp. z o.o.  
Plac Andersa 7  
61-894 Poznań - Poland  
T +44(0)870 5686824  
[www.rubbermaid.eu/contact](http://www.rubbermaid.eu/contact)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44(0)870 5686824

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol 1 H222;H229  
Eye Irrit. 2 H319  
Skin Sens. 1 H317  
Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

CITRONELLOL, HEXYL CINNAMAL, 3-Methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one, HYDROXYCITRONELLAL, TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES, HYDROXYISOHEXYL 3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE, METHYLENEDIOXYPHENYL METHYLPROPANAL

Mentions de danger (CLP) :

H222 - Aérosol extrêmement inflammable  
H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer  
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage  
P280 - Porter des gants de protection  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

# PURIFYING SPA DUET

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin  
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Alcohol	(n° CAS) 64-17-5 (Numéro CE) 200-578-6 (Numéro index) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43	10 - 20	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319
ISOPROPYL ALCOHOL	(n° CAS) 67-63-0 (Numéro CE) 200-661-7 (Numéro index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	1 - 10	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
HEXYL CINNAMAL	(n° CAS) 101-86-0 (Numéro CE) 202-983-3 (N° REACH) 01-2119533092-50	1 - 10	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
HYDROXYCITRONELLAL	(n° CAS) 107-75-5 (Numéro CE) 203-518-7	0,1 - 1	Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319
HEXAMETHYLINDANOPYRAN	(n° CAS) 1222-05-5 (Numéro CE) 214-946-9 (Numéro index) 603-212-00-7	0,1 - 1	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
TETRAMETHYL ACETYLOCTAHYDRONAPHTHALENES	(n° CAS) 54464-57-2 (Numéro CE) 259-174-3 915-730-3 (N° REACH) 01-2119489989-04	0,1 - 1	Aquatic Chronic 2, H411 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
3-Methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one	(n° CAS) 127-51-5 (Numéro CE) 204-846-3	0,1 - 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
ETHYL TRIMETHYLCYCLOPENTENE BUTENOL	(n° CAS) 28219-61-6	0,1 - 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
HYDROXYISOHEXYL 3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE	(n° CAS) 31906-04-4 (Numéro CE) 250-863-4	0,1 - 1	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
METHYLENEDIOXYPHENYL METHYLPROPANAL	(n° CAS) 1205-17-0	0,1 - 1	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
CITRONELLOL	(n° CAS) 106-22-9 (Numéro CE) 203-375-0 (N° REACH) 01-2119453995-23	0,1 - 1	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317

#### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Alcohol	(n° CAS) 64-17-5 (Numéro CE) 200-578-6 (Numéro index) 603-002-00-5 (N° REACH) 01-2119457610-43	(C >= 50) Eye Irrit. 2, H319

Textes des phrases H: voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Toux. Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

# PURIFYING SPA DUET

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

- Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Laver abondamment à l'eau et au savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Premiers soins après contact oculaire : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Essoufflement. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable.
- Danger d'explosion : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des contenants clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les contenants exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs. Évacuer la zone.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Isoler du feu, si possible, sans prendre de risques inutiles. Écarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Déchets dangereux par suite de risque explosion. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Éviter de respirer les aérosols.
- Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

# PURIFYING SPA DUET

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Conditions de stockage	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil, Sources de chaleur, Sources d'ignition. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
Produits incompatibles	: Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles	: Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Alcohol (64-17-5)		
France	Nom local	Alcool éthylique
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1900 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	1000 ppm
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	9500 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	5000 ppm
ISOPROPYL ALCOHOL (67-63-0)		
France	Nom local	Alcool isopropylique
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	980 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	400 ppm

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile.
Protection des mains	: Porter des gants de protection
Protection oculaire	: Aucune en utilisation normale
Protection des voies respiratoires	: Aucune en utilisation normale
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Clear Transparent Liquid.
Couleur	: Incolore. jaune clair.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aérosol extrêmement inflammable
Pression de vapeur	: 3,5 - 4,5 bar
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,619 - 0,645
Solubilité	: Eau: Peu soluble
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: 1,8 - 19 vol %

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

# PURIFYING SPA DUET

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.2. Stabilité chimique

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

#### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Chaleur. Etincelles. Flamme nue. Surchauffe.

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

<b>Alcohol (64-17-5)</b>	
DL50 orale rat	7060 mg/kg
DL50 orale	10470 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	> 16000 mg/kg
DL50 voie cutanée	15800 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 20 mg/l/4h
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 99,999 mg/l/4h
<b>ISOPROPYL ALCOHOL (67-63-0)</b>	
DL50 orale rat	2000 mg/kg
DL50 orale	4396 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	2000 mg/kg
DL50 voie cutanée	12800 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	46,6 mg/l/4h
<b>CITRONELLOL (106-22-9)</b>	
DL50 orale	3450 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	2650 mg/kg de poids corporel
<b>HEXYL CINNAMAL (101-86-0)</b>	
DL50 orale	> 2450 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 3000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 5 mg/l/4h
<b>HYDROXYCITRONELLAL (107-75-5)</b>	
DL50 orale	> 5000 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel
<b>HYDROXYISOHEXYL 3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (31906-04-4)</b>	
DL50 orale	> 5000 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 5000 mg/kg de poids corporel
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

# PURIFYING SPA DUET

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Toxicité pour la reproduction	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

### PURIFYING SPA DUET

Vaporisateur	Aérosol
--------------	---------

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Alcohol (64-17-5)

CL50 poisson 1	13000 mg/l
CE50 Daphnie 1	9300 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	275 mg/l EC50 waterflea (48 h)
CE50 autres organismes aquatiques 2	5012 mg/l IC50 algea (72 h) mg/l

#### ISOPROPYL ALCOHOL (67-63-0)

CL50 poisson 1	100 mg/l
CE50 Daphnie 1	100 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 1000 mg/l EC50 waterflea (48 h)
CE50 autres organismes aquatiques 2	13299 mg/l IC50 algea (72 h) mg/l

#### CITRONELLOL (106-22-9)

CL50 poisson 1	10 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	2,38 mg/l EC50 waterflea (48 h)
CE50 autres organismes aquatiques 2	17,48 mg/l IC50 algea (72 h) mg/l

#### HEXYL CINNAMAL (101-86-0)

CL50 poisson 1	1,7 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 0,32 mg/l EC50 waterflea (48 h)

#### HYDROXYCITRONELLAL (107-75-5)

CE50 autres organismes aquatiques 1	68 mg/l EC50 waterflea (48 h)
CE50 autres organismes aquatiques 2	410 mg/l IC50 algea (72 h) mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### PURIFYING SPA DUET

Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
------------------------------	---

#### Alcohol (64-17-5)

Persistance et dégradabilité	Non établi.
------------------------------	-------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### PURIFYING SPA DUET

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

#### Alcohol (64-17-5)

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

#### PURIFYING SPA DUET

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
--

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
---

### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement

# PURIFYING SPA DUET

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets






Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.

Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
1950	1950	1950	1950	1950
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>				
AÉROSOLS	AÉROSOLS	Aerosols, inflammable	AEROSOLS	Non applicable
<b>Description document de transport</b>				
UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D)	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1			
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
				
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : 5F

Dispositions spéciales (ADR) : 190, 327, 344, 625

Quantités limitées (ADR) : 1I

Quantités exceptées (ADR) : E0

Instructions d'emballage (ADR) : P207, LP02

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP87, RR6, L2

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP9

Catégorie de transport (ADR) : 2

Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V14

Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR) : CV9, CV12

Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR) : S2

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : D

##### - Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 63, 190, 277, 327, 344, 959

Quantités limitées (IMDG) : SP277

Quantités exceptées (IMDG) : E0

Instructions d'emballage (IMDG) : P207, LP02

Dispositions spéciales d'emballage (IMDG) : PP87, L2

N° FS (Feu) : F-D

N° FS (Déversement) : S-U

# PURIFYING SPA DUET

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Catégorie de chargement (IMDG)	: Aucun(e)
Chargement et séparation (IMDG)	: Protected from sources of heat?For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. Segregation as for class 9 but 'Separated from' class 1 except division 1.4.?For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. Segregation as for the appropriate sub-division of class 2.?For WASTE AEROSOLS: Category C. Clear of living quarters. Segregation as for the appropriate sub-division of class 2.

### - Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E0
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y203
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 203
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 75kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 203
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 150kg
Dispositions spéciales (IATA)	: A145, A167
Code ERG (IATA)	: 10L

### - Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: 5F
Dispositions spéciales (ADN)	: 19, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADN)	: 1 L
Quantités exceptées (ADN)	: E0
Équipement exigé (ADN)	: PP, EX, A
Ventilation (ADN)	: VE01, VE04
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 1
Transport interdit (ADN)	: Non
Non soumis à l'ADN	: Non

### - Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: 5F
Transport interdit (RID)	: Non

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Code IBC	: Non applicable.
----------	-------------------

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## SECTION 16: Autres informations

Sources des données	: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.
Autres informations	: Aucun(e).



# PURIFYING SPA DUET

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aerosol 1	Aerosol, Category 1
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SDS EU ANNEX II NEWELL

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*